

tés d'en face sont sérieux lorsqu'ils présentent une motion de défiance envers le gouvernement dans les termes suivants:

Cette Chambre regrette que le Gouvernement par ses hésitations et son inabiliter à gérer les affaires économiques et financières du pays ait créé un état d'instabilité et d'incertitude et ait maintenant proposé une augmentation de taxes afin de rencontrer les prodigalités gouvernementales contribuant ainsi à une poussée inflationniste de l'économie.

On accuse le gouvernement d'être hésitant et inhabile à gérer les affaires économiques et financières du pays.

Faisons ensemble une courte rétrospective des actions de ce même gouvernement.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel s'est occupé, comme il l'avait d'ailleurs promis, d'instaurer les principales réformes nécessaires à la mise au point du régime de sécurité sociale du Canada. Sur notre recommandation, le Parlement a aussi autorisé une augmentation appréciable des contributions à ce qui vient maintenant en priorité au Canada, l'enseignement supérieur. Cela s'est accompli sous forme de dépenses et d'un transfert fiscal spécial aux provinces à cette fin. Nous avons transféré à dessein aux gouvernements provinciaux des ressources supplémentaires pour leur permettre, ainsi qu'à leurs municipalités, de fournir les services sans cesse croissants exigés d'eux. Nous avons mis de l'avant des mesures propres à favoriser la recherche scientifique, le développement industriel et le relèvement de certaines régions désavantagées par une croissance moins rapide et des revenus moins élevés qu'ailleurs.

Nous n'avons jamais caché que toutes ces réformes exigerait des hausses considérables des dépenses publiques.

Au cours de la dernière année financière, le total des dépenses du gouvernement fédéral s'est élevé à 9 milliards 846 millions de dollars, soit 16.8 p. 100 du produit national brut. Cinq ans plus tôt, soit en 1961-1962, il comptait pour 19.2 p. 100 du produit national brut, et cinq ans avant cela, le total se chiffrait à 5 milliards 126 millions, soit 16.4 p. 100 du produit national brut. Ainsi, même si nos dépenses ont augmenté de 92 p. 100 au cours de la dernière décennie, elles représentaient à peu près la même proportion du produit national brut qu'il y a dix ans. En outre, pendant cette période, nous avons diminué nos taux d'impositions en faveur des provinces. Par ailleurs, pendant cette même période, le Parlement a adopté le Régime de pensions du Canada, dont ces chiffres ne tiennent pas compte. C'est un régime distinct, autonome, entièrement financé par les cotisations et où, à cette étape initiale, les cotisations dépassent de beaucoup les versements et constituent un important fonds de place-

ment qui est mis à la disposition des provinces pour leur aider à satisfaire leurs besoins en capitaux.

En évaluant la situation, cette année, et se rappelant ses divers engagements, dont celui de l'assurance frais médicaux, le gouvernement a décidé qu'il lui faudrait imposer des restrictions beaucoup plus rigoureuses que celles de bien des années sur la hausse des dépenses. Cette modération s'impose si nous voulons enrayer les poussées inflationnistes au sein de l'économie, réduire nos demandes sur le marché des capitaux et réduire au minimum l'augmentation des impôts. Nous avons donc décidé de maintenir l'augmentation de nos dépenses budgétaires, exception faite du Régime d'assurance frais médicaux et de l'amortissement du déficit de l'Expo, à environ 4½ p. 100, taux d'augmentation beaucoup plus faible qu'au cours des trois années précédentes. Quand nous aurons atteint cet objectif et que le Régime d'assurance frais médicaux aura été mis en œuvre, nous pourrons alors, je crois, maintenir la hausse future de nos dépenses publiques à un niveau où les revenus accrus provenant d'une économie en expansion pourront y pourvoir, sans conséquences inflationnistes.

Le gouvernement fédéral devra activer nombre d'importants programmes, surtout dans les domaines de la formation de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement économique, mais ils n'entraîneront pas une augmentation aussi rapide et aussi sensible des dépenses que celles des dix dernières années, au titre des programmes d'hygiène et de sécurité sociale.

Pour assurer cette transition, il nous faudra, au cours de l'année qui vient, réduire nos programmes de dépenses, toujours exception faite du Régime d'assurance frais médicaux, pour ralentir le rythme rapide d'augmentation de ces derniers temps et en établir un qui soit plus soutenable, tout comme nous tentons, depuis 18 mois, d'ajuster notre rythme d'expansion économique.

Cela signifie en fait qu'il faut établir des restrictions dans de nombreux secteurs de l'activité gouvernementale.

[Traduction]

Voici une liste partielle, monsieur l'Orateur, des programmes et des projets énumérés dans le discours du ministre du Revenu national (M. Benson).

Le secrétariat spécial de planification qui relevait du Conseil privé sera aboli. Les prévisions budgétaires de la Compagnie des jeunes Canadiens seront réduites de 20 p. 100. Les fonds versés par un certain nombre de ministères et d'agences pour la planification et l'organisation des mesures d'urgence seront sensiblement inférieurs à ceux qui étaient